

# Election Miss La Crau

## Samedi 8 juin 2019

Les Candidates doivent être âgées de 16 à 25 ans

Nom : ..... Prénom : .....

Née le : ..... A : .....

Taille : ..... Tour de poitrine : .....

Tour de taille : ..... Tour de hanche : .....

Confection : haut :  34/xs  36/s  38/m  40/L

Bas :  34  36  38  40  42

Pointure : .....

Cheveux (couleur) : ..... yeux (couleur) : .....

Profession, études ou autres : .....

Loisirs : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone : .....

Mail : .....

Avez-vous déjà participé à une élection de Miss ? :  oui  non

Si oui, laquelle : .....

Année : .....

Date et lieu

Signature de la candidate

(et du tuteur légal pour les mineurs)

# AUTORISATION D'EXPLOITATION DU DROIT D'IMAGE

(à remplir même pour les mineurs)

Je soussigné(e)

Nom, prénom : .....

Demeurant (adresse, CP, Ville) : .....

.....

Née le : ..... à : .....

Nationalité : .....

Agissant en mon nom personnel.

Agissant pour le compte de mon enfant : .....

Autorise les vitrines de La Crau, ainsi que la société SEB & AUDREY (société organisatrice) à reproduire et exploiter mon image pour la prestation et la communication de la manifestation « Miss La Crau ». **Exploitation à but non commerciale.**

Cette autorisation est valable pour une utilisation :

- Pour une durée de : 10 ans,
- sur tous les supports matériels et immatériels

La présente autorisation d'exploitation de mon droit à l'image est consentie gratuit.

Fait à .....

le .....

Signature (mention lu et approuvé)

# Autorisation parentale

Je soussigné (responsable légale) : .....

Autorise, ma fille : .....

A participer à l'élection Miss La Crau 2019.

Donne à l'association des vitrines de la Crau et à la société SEB & AUDREY (organisateur de l'événement) un droit d'image à but non commercial (réseaux sociaux, publication presse, magazine, sites web ...)

Ma fille s'engage à participer aux manifestations de la ville de la Crau en accord avec ses obligations (étudiantes ou professionnels).

Par la signature de ce document, le responsable légal met sous la responsabilité de Miss La Crau 2019 son enfant, Mlle ....., lors de toutes les manifestations officiels auxquelles elle participera.

Date et signature du responsable légale  
« lu et accepté »

Date et signature de la candidate  
« lu et accepté »

# REGLEMENTS

## Article 1 Les Candidates

- Doivent être âgées de 16 à 25 ans
- Résider dans la ville de La Crau, ou dans les communes de proximités
- Etre de bonne réputation. Les jeunes filles qui se présentent doivent attester d'un bon comportement et de ne pas avoir réaliser des photos incorrectes.

## Article 2 ACCORD PARENTALE ET DROIT A L'IMAGE

Une autorisation des parents ou du tuteur légal est nécessaire lorsque la jeune fille est mineure. Toutes candidates doivent donner leurs droits d'images, celle-ci n'est à but commercial. Elle sera utilisée pour le site internet, réseaux sociaux, presse ....

## ARTICLE 3 DETAILS DU CONTRAT MISS LA CRAU

Lors des répétitions, les candidates doivent être obligatoirement présentes, afin de faciliter l'organisation de l'élection.

En cas de manquement à cette règle, sauf cas extrême justifié, la candidature ne sera plus valide.

Si les jeunes filles sont élues elles se doivent d'honorer leur titre pendant un an ; cela implique que la jeune fille ne peut en aucun cas durant son année de règne se présenter dans un autre comité de Miss.

La jeune fille élue est libre de tout engagement, à sa passation de titre.

Si la candidate élue ne respecte pas ce présent règlement, elle pourra être sanctionnée sera destituée de son titre et ne percevra pas sa prime de Miss.

En cas de destitution de la Miss La Crau en titre, c'est la dauphine qui prendra sa place.

Responsabilités des candidates lors de l'élection et des événements : Chaque candidate est responsable de ses objets et affaires personnelles (bijoux téléphone etc ...)

## ARTICLE 4 : RESPECT DES BENEVOLES ORGANISATEURS

La candidate et ses parents se doivent de respecter le comité organisateur ainsi que l'image de Miss La Crau et ne doivent en aucun cas médire ou critiquer publiquement ou par tout autre moyen l'organisation et les résultats de l'élection.

## ARTICLE 5 : LES MISSIONS DE LA MISS ET LES ELUES

Les vitrines de La Crau et la mairie de la Crau tiennent à cœur que les élues soient présentes aux manifestations, nous prenons en compte vos impératifs professionnels et scolaires. Cependant en vous inscrivant à l'élection vous vous engagez à faire votre maximum pour être présentement aux manifestations.

**Les Commerçants de la Ville de la Crau participent à l'élection en vous offrant des cadeaux, il est de bonne courtoisie de se rendre chez les commerçants pour les remercier.**

## ARTICLE 6 : ORGANISATION DE L'ELECTION

Les passages lors de l'élection
1 – tenue de ville (avec nos partenaires – magasin de prêt à porter de La Crau
2 – maillot de bain
3 – robe de soirée
5- Remise de prix

Remise de prix
Miss La Crau
1 <sup>er</sup> dauphine
2 <sup>ème</sup> dauphine
Participation aux candidates

Les critères de votes du Jury
Elégance, la grâce
Sourire, motivation
Elocution, la façon de s'exprimer

Nous informons notre miss élue, que sa prime sera versée la deuxième quinzaine de décembre, proportionnellement à leur assiduité à représenter la ville au cours de l'année.

## DOCUMENTS A JOINDRE A MON INSCRIPTION

- Photocopie carte d'identité
- Photocopie carte d'identité du parent légal (si mineur)
- Photo plein pied / Photo portrait

Renseignements complémentaires :

Audrey : 06.49.52.70.38

**Comité organisateur :**

LES VITRINES DE LA CRAU

**Société Organisatrice**

SEB & AUDREY

20, impasse lou miréo

83220 LE PRADET

Présidente : Audrey PABOIS